

**Entraînement (Rayer ou entourer)****Jour :**

Lundi - Mardi – Mercredi – Jeudi – Vendredi

Catégorie :Baby M6 – Baby M8 – M8 - M10 - M12 -
M14 - M16 – Ligue Nationale**Bulletin d'inscription 2026-2027****Coordonnées du participant :**

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Genre : ☐ garçon/homme ☐ fille/femme

Profession : _____ Nationalité : _____

Carte « Caméléon »* : ☐ oui ☐ non (*voir conditions d'utilisations de la carte)

N° AVS (obligatoire) : _____

Adresse (rue, n°, NPA, localité) : _____

Si participant.e mineur.e, nom du représentant légal : _____

Tél.(privé) : _____ Tél. (prof) : _____

E-mail : _____

Qu'est-ce qui vous a amené à participer à ce premier entraînement ? : _____

Date : _____ Signature : _____

Par ce bulletin, je m'engage à :

- Participer aux entraînements & communiquer mes présences, absences, retards etc...
- Respecter les règles mises en place par l'encadrement
- Payer ma cotisation au club
Pour toutes les catégories : 300.- /an (soit 150.- / semestre)
sur l' IBAN CH89 0900 0000 1632 7544 3 (Tchoukball Club Puplinge).
Les cotisations se payent pour l'année complète ou par semestre. N'hésitez pas à nous contacter en cas de souci quant au paiement.
- Rabais famille : 20% pour la 2ème personne, – 30% pour la 3ème personne de la même famille.
- Annoncer à l'avance (avant le début du 2^{ème} semestre) par mail ou téléphone mon souhait de départ du club au secrétariat info@tchoukballpuplinge.ch

En devenant membre du Tchoukball Club Puplinge :**Je peux avoir accès aux activités, telles que :**

- Les entraînements du club et ceux de l'ACGT (selon l'éligibilité quant à l'âge et au niveau)
- Les tournois & championnats de Tchoukball durant toute la saison (voir les dates sur www.tchoukballpuplinge.ch)

Si tu veux, tu peux aussi :

- Faire du bénévolat: le club offre les formations Jeunesse & Sports (J+S), d'arbitres officiels et d'aides-entraîneurs (ACGT & Swiss Tchoukball)

1) Nous vous informons que lors des activités avec le club, des photographies ou vidéos peuvent être prises. Elles pourront être exploitées et utilisées à des fins de communication ou de promotion. Leur utilisation ne sera bien évidemment que faite de manière strictement positive pour les joueurs/joueuses qui pourront s'y trouver. 2) Les assurances doivent être prises en charge par chaque membre individuellement. 3) Les prestations fournies par le club peuvent être modifiées en cours d'année.